



RAPPORT D'ESSAI

DETERMINATION DE LA CONCENTRATION EN FIBRES D'AMIANTE DANS L'AIR

(suivant la norme NF X 43-050)



Référence rapport : Référence stratégie : Chantier ⁽⁷⁾ : Prélèvement suivant stratégie :	C1652307203CH - 016 rev. 0 C1652307203RI - rev. 0 6 Rue Jean Jaurès - Affaire 2.23014 - Commande : FO002442 78600 LE MESNIL LE ROI	Client : SERPIB ENVIRONNEMENT Contact : - Tél. : - Adresse : 6 Rue Lebon 77220 PRESLES EN BRIE Email : -
	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

Prélèvement

Prélèvement effectué par le laboratoire LSDIAG selon la norme NF X 43-050 : Détermination de la concentration en fibres d'amiante par META (Méthode indirecte).

Objectif stratégique (lettre) :	U - Restitution 1	Présence d'un confinement	X	Oui	Non
Environnement de zone :	Milieu intérieur	Enlèvement du polyane non nécessaire à l'isolement de la zone	X	Oui	Non
Type d'amiante :	-	Extracteur d'air en fonctionnement	X	Oui	Non
Matériau concerné :	-	Evacuation matériel	X	Oui	Non > 12h
Si "autres" préciser ⁽¹⁾ :		Nettoyage complet	X	Oui	Non > 12h
		Atmosphère sèche	X	Oui	Non

⁽¹⁾ Précision complémentaire apportée lorsque la ligne précédente porte la mention "autres".

Localisation prélèvement :	ZH01 - Salle de motricité - Zone 1
Préleveur :	R. SAKKAR du : 19/09/23 à : 11:55 au : 20/09/23 à : 11:55

Numéro du filtre :	135334	Débit brut initial (L/min) :	7,80	Débit brut final (L/min) :	7,40
Ecart relatif sur les débits (%) :	5,1	Volume brut (L) :	11155	Coefficient de correction :	0,970
Durée de prélèvement (min) :	1440	Débit moyen corrigé aux conditions d'essai (L/min) :	7,51	Volume total corrigé aux conditions d'essai (L) ⁽²⁾ :	10820
Dispositif porte cassette :	SC				
Simulation activité humaine :	-				
Source potentielle d'émission :	Amiante ajouté dans MPCA	X	Pas d'information	Amiante naturellement présent	

⁽²⁾ Incertitude de mesure liée au prélèvement $\pm 10\%$

RELEVÉ DES CONDITIONS AMBIANTES AU POINT DE PRÉLEVEMENT					
	Température (°C)	Pression (hPa)	Humidité relative (%HR)	Vitesse du vent (m/s)	Direction du vent dominant (1/16 de cadran)
Initial	21,0	1014,0	53,0	-	-
Pendant	-	-	-	-	-
Final	22,0	1014,0	54,0	-	-

Analyse

Selon la norme NF X 43-050 : Détermination de la concentration en fibres d'amiante par META (Méthode indirecte).

Technique d'analyse : Examen au microscope électronique à transmission (META).

Critère de sélection : Seules les fibres d'amiante de longueur : L > 5 µm, de diamètre : d < 3 µm et de rapport L/d > 3 sont prises en compte lors du comptage.

Analyse réalisée par le laboratoire : EUROFINS **N° d'accréditation :** 1-1592

Fraction de filtre préparée ⁽⁸⁾	Nombre d'ouvertures lues ⁽⁸⁾	Nombre de fibres comptées ⁽⁸⁾	Surface de filtration sur filtre secondaire ⁽⁸⁾ (mm ²)	Surface d'un champ ⁽⁸⁾ (mm ²)	Variété d'amiante détectée ⁽⁸⁾	Sensibilité Analytique (f/L)
1/2	10	0,0	150,00	0,01090	-	0,25

Résultats

Concentration calculée "C" (f/L) ⁽³⁾	Résultat (f/L) ⁽⁴⁾	BI ⁽⁵⁾ (f/L)	BS ⁽⁶⁾ (f/L)
0,00	< 0,8	0,00	0,75

⁽³⁾ Concentration calculée = Nombre de fibres d'amiante comptées, multiplié par la sensibilité analytique.

⁽⁴⁾ Résultat : Valeur finale en nombre de fibres d'amiante par litre d'air. Si le nombre de fibres comptées est inférieur à 4, le résultat est rendu sous la forme "inférieur à la limite supérieure de l'intervalle de confiance".

⁽⁵⁾ BI, BS : Borne inférieure et borne supérieure de l'intervalle de confiance à 95%, comprenant l'incertitude qui inclut le prélèvement, la préparation et l'analyse excepté dans le cas d'absence de fibre où l'incertitude sur le volume n'est alors pas prise en compte.

⁽⁷⁾ Information transmise par le client. ⁽⁸⁾ Information transmise par le laboratoire d'analyse.

Reproduction autorisée sous réserve de l'accord préalable du laboratoire LSDIAG ainsi que d'une reproduction intégrale des résultats et des éléments indissociables représentés par la marque COFRAC et le logo du laboratoire. Rapport d'analyse disponible sur demande.

Les essais rapportés dans ce document et identifiés par le symbole (*) ne sont pas couverts par l'accréditation du (des) laboratoire(s) les ayant réalisés. A noter également que les résultats de prélèvement des objectifs non réglementaires rendus sous accréditation ne pourront pas être utilisés dans le cadre réglementaire.

Observations :	-
----------------	---

Date :	NOM :	H. NABAÏS
21/09/23	Fonction :	Responsable Opér. & Administ.